Beaulieu sur Layon

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2026

Convocation	***01/10/2026***
Affichage à la porte de la mairie	***01/10/2026***
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 13	
Excusées/absentes : 2	
Procurations : 2	
Votants : 15	

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-neuf octobre deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Agnès GESLIN, Olivier GARDINOT-MILET, Amaury ANTOINE, Anne-Lise BAUNEAU, Dominique BEAUDOUIN, Gilles BUDKEWITSCH, Jean-Paul GUINEBRETIERE, Marc JARDIN, Véronique ONILLON, Catherine THOMAS

Excusés :

Prénom et nom de l'élu	Motif de l'absence	Procuration à
Sandra GAULTIER	Professionnel	Martine CHAUVIN
Camille BERTHELOT	Personnel	Amaury ANTOINE
Mathieu BERTRAND	Personnel	Non communiquée

Secrétaire : Jean-Paul GUINEBRETIERE

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05.10.2026
3) CCLLA : désignation des représentants de la commune aux commissions communautaires
4) CCLLA : approbation pour participer à un marché pour nos obligations légales de débroussaillement (OLD)
5) CCLLA : information sur le projet d'optimisation de la zone artisanale de la Promenade
6) CCLLA : approbation d'un fonds de concours à versée pour la tranche 2 et 3 de la Traversée du Bourg
7) TRAVAUX du bourg : point d'étape et approbation d'un devis
8) Présentation de l'Agence Technique Départementale
9) AMR49 : désignation de deux représentants communaux pour le dispositif Elu Rural Relais de l'Egalité
10) PLU : point d'étape
11) FINANCES : calendrier du budget
12) Convention pour la récolte de semences et boutures d'arbres et d'arbustes
13) Mairie : validation de principe sur le nouvel aménagement
14) Information sur l'état d'une paroi rocheuse au Pont Barré
15) Commémoration du 11 Novembre
16) Retour sur le dernier chantier Jeunes
17) Compte-rendu des COMMISSIONS COMMUNALES
18) Questions diverses

Préambule : Martine CHAUVIN s'associe aux Maires Ruraux de France pour condamner les violences et les dégradations causées lors de la manifestation du 17 octobre dernier. Elles ont visé des bâtiments institutionnels, symboles de notre démocratie, et dégradé des équipements pour des services rendus chaque jour aux citoyens. Elles ont aussi frappé des commerces déjà fragilisés, qui doivent désormais se battre avec leurs assureurs pour évaluer les pertes.
La liberté de manifester est un droit fondamental qui mérite tous les combats. Elle permet d'exprimer mécontentements, revendications et parfois nos joies et nos fiertés. Mais détruire le bien commun est inadmissible et anti-républicain.

Martine CHAUVIN condamne également l'attentat raciste de Trappes. La fraternité et la liberté sont inscrites sur les frontons de la mairie pour être respectées

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner Jean-Paul GUINEBRETIERE secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité (14 voix – 12 présents et 2 procurations)

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05/10/2026

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

A ce jour pas de retour, ni de remarque particulière sur le dernier compte-rendu.

Approbation à la majorité (14 voix) du compte-rendu 05/10/2026
Maintenant que l'information a été transmise aux entreprises, pour les tribunes de la salle de sports, c'est l'entreprise Marty qui a été retenue.

3 – CCLLA : désignation des représentants de la commune aux commissions communautaires (DCM 2026-110)

Rapporteur : Martine Chauvin, le Maire

Martine CHAUVIN présente l'organisation à venir de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et des commissions dans lesquelles les communes sont représentées.

Le rythme des commissions est de 3 à 4 par an, avec la création de groupes de travail entre chaque réunion de commissions. Les groupes de travail seront constitués à partir des commissions en janvier dans le prolongement des arbitrages budgétaires. L'objectif étant d'étudier un projet, une problématique à résoudre, structuré par une lettre de cadrage « fiche projet » soumise par la commission et validée par le bureau communautaire.

Martine CHAUVIN présente le tableau de répartition des commissions, avec les compétences de chacune, son élu de référence et les services référents. Il faudrait pour la commune nommer 3 personnes dans les commissions soit deux titulaires et 1 suppléant.

Didier PETIT indique que les eaux pluviales ne sont pas encore de compétence communautaire, mais cela pourrait évoluer, étant donné que les réseaux sont en parallèles, il est donc important que la commune soit représentée dans les commissions qui traitent de l'eau.

Rappelons qu'une dernière délibération avait fixé les élus dans les commissions finances et voirie : Jean-Paul GUINEBRETIERE et Didier PETIT Titulaires. Anne-Lise BAUNEAU comme suppléante pour la voirie.

Après en avoir délibéré, les élus se sont positionnés sur les commissions suivantes :

Aménagement du territoire	Titulaires : Olivier GARDINOT-MILET et Catherine THOMAS	Suppléant : Marc JARDIN	Mardi 8 décembre à 18h30
Culture	Titulaires : Sandra GAULTIER et Agnès GESLIN	Suppléante : Camille BERTHELOT	mardi 15/12 à 19h mardi 12/1 à 19h
Action sociale	Titulaire : Agnès GESLIN		jeudi 17/12 à 18h30
Attractivité	Titulaires : Olivier GARDINOT-MILET et Martine CHAUVIN	Suppléante : Véronique ONILLON	Jeudi 4 février à 18h30
Transition écologique	Titulaires : Marc JARDIN et Martine CHAUVIN		mardi 1/12 à 19h
Grand Cycle de l'eau	Titulaires : Anne-Lise BAUNEAU et Gilles BUDKEWITCH		mardi 24/11 à 18h30 à St-Georges
Petit cycle de l'eau	Titulaires : Anne-Lise BAUNEAU et Gilles BUDKEWITCH	Suppléant : Mathieu BERTRAND	jeudi 26 novembre à 19h30
Relation Mairie/CCLLA	personne		

Toutes les commissions se déroulent à THOUARCE,
sauf la Commission grand cycle de l'eau le 24 novembre qui sera à ST-GEORGES-SUR-LOIRE

La commission voirie est fixée au mercredi 4/11 à 18h.
Mathieu BERTRAND, en cas de désistement sur la commission voirie, pourrait être intéressé pour être suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) les représentants de la commune au sein des commissions communautaires tel qu'évoqué ci-dessus et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision.

4 – CCLLA : approbation pour participer à un marché pour nos obligations légales de débroussaillement OLD *(DCM 2026-111)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint

Didier PETIT rappelle les règles de la loi du 07/10/2025 relatif à la prévention des incendies par le débroussaillement et le maintien des espaces exposés. La commune et la CCLLA sont concernées par cette loi, l'objectif étant de limiter la propagation des incendies et de faciliter l'intervention des pompiers.

La CCLLA propose de faire bénéficier aux communes du marché sur les OLD.
Les objectifs du marché sont :

- réaliser un état des lieux exhaustifs des périmètres et linéaires concernés,
- évaluer quantitativement et qualitativement les travaux nécessaires, et produire une estimation financière détaillée,
- accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la programmation, la préparation et la passation des marchés de travaux (option 1),

- assurer le suivi de la mise en œuvre et le contrôle de conformité (option 2),
- former les équipes techniques communautaires aux techniques et prescriptions de maintien des OLD (option 3).

Les coûts seront déterminés en fonction des relevés de terrain et de la caractéristique de la végétation.

Martine CHAUVIN indique qu'en tant que maire, du fait de son pouvoir de police, elle a la responsabilité de faire appliquer la loi sur les OLD.

Jean-Paul GUINEBRETIERE souligne que lors d'une réunion sur les Espaces Naturels Sensibles, il a été évoqué l'intérêt des animaux pour participer au débroussaillement.
Martine CHAUVIN rappelle le souhait des chasseurs d'avoir des broussailles pour le gibier. Au regard du changement climatique, avec la sécheresse, l'équilibre entre l'obligation de prévention des feux et le respect de la biodiversité devra être discuté au moment du plan d'actions de mesures OLD.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) la participation de la commune au marché proposé par la CCLLA dans le cadre des OLD et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir les crédits nécessaires.

5- CCLLA : projet d'optimisation de la zone artisanale de la Promenade

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement Développement

La CCLLA, en parallèle de l'Actiparc, organise actuellement des études sur l'usage des terrains visant à optimiser les espaces notamment dans la ZA de la Promenade.

A partir des photos du site de la ZA depuis 1959, les conseillers municipaux ont pu apprécier l'avancement de la zone de la Promenade et son évolution.

Les études permettent d'inventorier des enjeux :

- La voirie : la voirie publique est en impasse et en mauvais état. La route de Chalonnes est assez fréquentée. En sortie de zone, la visibilité est restreinte.
- Paysage : il y a un manque de transition entre la ZA et les maisons en face. Depuis le rond-point, ce n'est aujourd'hui pas qualitatif.
- Liaison cyclable : l'objectif est de traverser la ZA de la Promenade pour rejoindre l'Actiparc. Ce tracé a été défini par la CCLLA avec le cabinet Ligéis ; les entreprises ont aussi été concertées lors d'une rencontre d'échange sur l'étude d'optimisation de la ZA.
- Densification : il serait important de pouvoir mobiliser les parcelles qui ont été achetées par des entreprises mais qui ne sont pas utilisées. Une rencontre a eu lieu pour en échanger avec les entreprises présentes dans la zone.

Marc JARDIN s'interroge sur la partie au nord sur le plan.
Olivier GARDINOT-MILET répond que la zone est constructible, mais que la CCLLA n'en est pas encore propriétaire. La commune possède trois parcelles sur les six concernées. L'aménagement de cette extension potentielle fait partie de l'étude engagée par la CCLLA, en faisant en sorte de la raccorder à la zone existante.

Olivier GARDINOT-MILET indique que la commune a souvent des demandes d'artisans. Il faudrait que la zone soit densifiée. Aujourd'hui il y a plus d'entreprises de services que d'entreprises artisanales.
Martine CHAUVIN souligne que lors d'un petit déjeuner avec les entreprises, elles ont fait part d'un manque de restauration à proximité ; il est ressorti qu'une localisation en centre-bourg serait plus pertinente et répondrait tout de même aux besoins des entreprises.

Catherine THOMAS s'interroge sur la mise en place d'un atelier relais par le biais de la CCLLA. Martine CHAUVIN explique qu'une entreprise est porteuse de ce type de projet ; elle a actuellement fait construire un bâtiment qui pourrait accueillir plusieurs entreprises.

6 – CCLLA traversée du bourg - tranches 2 et 3 - fonds de concours *(DCM 2026-111)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint

Didier PETIT rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le versement d'un fonds de concours d'une commune membre à un EPCI après accords concordants entre les deux.

Dans le cadre des travaux pour la Traversée du Bourg, pour la phase 1 des travaux, la commune a versé 108 000€ à la CCLLA.

Pour les tranches 2 et 3, les travaux sont estimés ainsi :

Travaux d'aménagement voirie phase 2 HT	650 000 €
Travaux d'aménagement voirie phase 3 HT	786 000 €
Maitrise d'œuvre (toutes phases part voirie)	135 000 €
TOTAL des travaux et équipements TTC	**1 571 000 €**

Le plan de financement de la commune a été établi ainsi :

Fonds de concours de la commune	400 000 €
Subvention DETR	407 000 €
Autre subvention (CD 49 et ALEOP – Nature en ville))	280 000 €
Montants à charge de la CCLLA	484 000 €
TOTAL financement	**1 571 000 €**

Il est ainsi prévu que ce fonds de concours soit réparti en deux fois :

→ 200 000€ sur l'exercice **2026** sur présentation des notifications de marchés et travaux ou ordre de services de démarrages des phases 2 et 3 des documents budgétaires,

→ 200 000€ sur l'exercice **2027** à l'achèvement des travaux et présentations des justificatifs de paiements

La CCLLA a déjà délibéré favorablement sur le sujet dernièrement, 200 000€ concernent la partie voirie et les 200 000€ la partie aménagement.

Didier PETIT rappelle que la commune a pu réaliser les travaux de traversée de bourg sans faire appel à des emprunts pour le moment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) les fonds de concours tels que présentés pour la CCLLA et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir les crédits nécessaires en 2026 et en 2027.

7 – TRAVAUX en cours : *(DCM 2026-99)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Didier PETIT fait état des travaux en cours sur la commune :

- **Travaux à Pont Barré** : dalle béton réalisée pour pose de toilettes sèches. Les ganivelles pour délimiter le parking ont été posées cet après-midi. Le chantier devra s'achever d'ici un mois.

- **Traversée du bourg** : pas de retard à signaler pour le moment.

- **Travaux Rue du Moulin des Cinq** : sur ce chantier tout devrait être fini. Mais les essais de compactage sont catastrophiques. Pour ce problème, l'entreprise a dû tout réouvrir, enlever et remettre les graviers. Les frais inhérents à ce retard sont à la charge totale de l'entreprise. Ensuite, est prévu un bicouche définitif sur la rue du Martinet, et un bicouche temporaire sur la rue du Moulin le temps que les travaux soient terminés pendant les vacances de février. Ce chantier a pris du retard pour plusieurs raisons : à la canicule de cet été, à de la roche sur tout le linéaire, et enfin à la découverte de câbles ENEDIS installés juste au-dessus des réseaux d'eaux.

Didier PETIT indique que les membres de la commission Voirie Bâtiments Espaces Verts se sont interrogés sur le fait de mettre du bicouche jusqu'à l'entrée du parking même si ce n'était pas prévu. La commission propose donc de prendre en charge un devis de 11 624,16 € TTC pour le parking de la salle St Louis ainsi que le revêtement rue du Moulin des Cinq, de la Mairie à la Rue du Martinet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) les fonds de concours tels que présentés pour la CCLLA et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir les crédits nécessaires en 2026 et en 2027.

8 – Présentation de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Il est rapporté la rencontre avec l'Agence Technique Départementale suite à la nouvelle organisation de leurs services, maintenant nous dépendons de l'ATD de Segré. Le Département a fait le choix de n'avoir que trois agences au lieu de cinq initialement.

Les nouveaux techniciens sont venus se présenter et présenter leurs missions, qui sont au nombre de 6 grandes thématiques :

- **L'entretien et l'exploitation du réseau routier** : par le biais de programme d'entretien, se surveillance, de garantie des bonnes conditions de circulation.
- **Les interventions d'urgence** : lors de tout accident, véhicule en panne, objets ou perte de chargement sur la chaussée, chute d'arbre.
- **La gestion de l'espace public** : par le biais de conventions d'autorisation et d'entretien, en précisant les limites d'intervention en agglomération et hors agglomération, en autorisant la création ou la modification des accès des riverains, et enfin par la délivrance des permissions de voirie, d'occupation du domaine public, et les arrêtés de circulations.
- **L'aménagement du territoire** : en accompagnant les projets, en partageant la connaissance du territoire.
- **La sécurisation du réseau routier** : en recensant les accidents, en établissant des diagnostics, en réalisant des opérations de sécurités, et en accompagnant les commune et EPCI dans leurs projets et sécurisation.
- **La préservation de l'environnement** : en réduisant les collisions avec la faune, en protégeant la biodiversité par le fauchage raisonné et en contenant la prolifération des plantes invasives.

A cette occasion, Martine CHAUVIN a exprimé son regret que le département n'ait pas été favorable lors des études de la traversée, à refaire l'enrobé, du carrefour rue du Moulin des cinq/Rue St-Vincent à la place de l'Eglise. Cette question va être étudiée.

9 – Elus Rural Relais de l'Egalité *(DCM 2026-112)*

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Pourquoi mettre en place ce dispositif ?

- 55% de féminicides ont lieu en milieu rural alors que ce milieu représente 33 % de la population,
- Les féminicides ont concerné 107 femmes en France en 2025 soit environ 1 femme qui meurt tous les 3 jours,
- Si l'on ajoute les 906 femmes poussées au suicide par leurs (ex) compagnons ou qui ont tenté de se suicider, cela représente plus de 1 000 femmes par jour, soit 3 femmes/jour.

Dans le contexte actuel du vote de la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles qui s'inscrit dans un contexte d'inégalité entre les femmes et les hommes, le dispositif Elu Rural Relais de l'Egalité doit trouver son déploiement dans les départements. C'est un partenariat entre plusieurs institutions et la mise en place d'une convention commune : Association des Maires Ruraux 49, la Préfecture, la Gendarmerie, le CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Solidarité femmes 49.

L'action ERRE se décline autour de 3 axes :

- l'accès à des ressources : guides, outils de communication, échanges de bonnes pratiques,
- des actions de sensibilisation, d'information et de formation,
- des actions locales pour lutter contre toutes formes d'inégalités.

Il est rappelé l'article 40 du Code de Procédure Pénale : *« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».*

La demande est de désigner deux référents locaux titulaires et un suppléant par commune comme relais de proximité, chargés de repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis l'orienter, l'accompagner vers les structures spécialisées.

Trois élus se sont positionnés :

En tant que titulaires : Agnès GESLIN et Amaury ANTOINE,
En tant que suppléant : Marc JARDIN.

Les personnes qui iront en formation pourraient retransmettre aux autres élus ce qui aura été appris. Une communication sera prévue sur le sujet.

Jean-Paul GUINEBRETIERE souligne aussi que par le biais du Département des cellules sont mises en place pour les enfants subissant des violences intra familiales, extra-familiales.

Agnès GESLIN indique qu'il existe des « boîtes papillon » permettant à des enfants de pouvoir écrire sur les violences dont ils sont témoins ou qu'ils subissent.
Elle précise que les élus ont été vigilants, c'est pourquoi tout le personnel communal a dû fournir une attestation d'honorabilité bien que cela ne soit pas obligatoire, afin d'éviter le recrutement ou le maintien d'agents ayant des condamnations sur mineurs.
Marc JARDIN souligne que la commission EEJ continuera d'y veiller et que les agents sont les premiers à qui les enfants peuvent se confier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) la candidature des référents pour le dispositif ERRE et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir des crédits si nécessaires.

10 – PLU : point d'étape

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et Développement

En amont de la révision de notre PLU, la Commune a engagé plusieurs temps d'étude ou de réflexion auxquels les habitants sont associés. Ils vont contribuer à finaliser le contenu de notre futur PLU :

- réflexion sur l'extension de l'Actiparc :
  - permanences de concertation le 6 novembre de 18h à 20h et le 7 de 9h30 à 12h30 = les élus sont les bienvenus pour apporter leur contribution
  - objectif : validation d'une position en CM du 4 janvier et présentation lors d'une réunion publique le 11 janvier
- plan-guide :
  - présentation en réunion publique le 16 novembre à 20h = les élus sont les bienvenus
  - présentation au CM de décembre de la version aboutie
- inventaire participatif du patrimoine :
  - travail en cours par un groupe d'habitants volontaires = objectif de finaliser la liste pour le 15 décembre
  - choix des éléments à protéger à faire par les élus

Ensuite, les échéances pour le PLU sont les suivantes :

- projet d'aménagement et de développement durables = présentation aux habitants en février et débat au CM de mars
- arrêt du PLU = présentation aux habitants en mai et délibération au CM de juin
- enquête publique = à l'automne
- approbation du PLU = en janvier 2028

Parallèlement, la Commune participe au groupe de travail de la CCLLA sur le transfert de la compétence PLU qui doit faire l'objet d'un vote en 2027. Un atelier doit être organisé à destination des élus en février-mars.

11 – Mairie : validation de principe sur un nouvel aménagement

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint

Didier PETIT rappelle le contexte de la perspective de ce nouvel aménagement : nous savions que le fait d'accueillir l'agence postale communale modifierait les besoins. Par ailleurs, les bâtiments ne sont pas adaptés pour la confidentialité. Etienne Marion, architecte, a été mandaté pour faire une étude des besoins. Il est venu présenter différentes hypothèses d'aménagement à court, moyen et long terme auprès de la commission Voirie Bâtiments Espaces Verts. En amont, les agents concernés ont été associés aux différentes réflexions et hypothèses de travail. La Poste subventionne encore l'installation des Agences Postales Communales. La commune devrait pouvoir en bénéficier.

Au fil des échanges, une autre réalité a été abordée : la salle du conseil municipal n'est pas adaptée pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

Il est ainsi proposé de faire des travaux à minima pour la confidentialité estimés à 45 000€ HT (sont compris les cloisons et les placards), hors honoraire et hors mobilier de bureau.

Amaury ANTOINE et Camille BERTHELOT s'interrogent sur le besoin PMR et l'accessibilité de la salle du Conseil Municipal. Ils craignent que les travaux envisagés doivent être refaits dans plusieurs années pour répondre à cette question. Didier PETIT explique que cette question a été abordée dans la commission, qu'il s'agit d'une première étape, les suivantes demandant plus ample réflexion.

Martine CHAUVIN souligne que d'autres hypothèses de travail ont été abordée, par exemple mettre en place un monte-personne, avoir une salle de réunion au rez-de-chaussée, ou faire une extension de la mairie dans le prolongement de la mairie.

Marc JARDIN au regard de la réflexion en commission a bien compris l'intention et propose la mise à disposition d'une télévision pour retransmettre le conseil municipal.

Gilles BUDKEWITCH souligne qu'il faudra peu d'année pour amortir le projet, tout aménagement devant être réfléchi dans le cadre d'amortissements.

Martine CHAUVIN précise que pour les cérémonies de mariage, depuis 4 ans, il y a dû avoir 2 personnes à mobilité réduite. Une demande avait déjà été faite auprès de la Préfecture pour pouvoir officier dans la salle Cigognes. La démarche se poursuit.

Marc JARDIN souligne que c'est une obligation légale et qu'il est dommage que ce soit aux personnes handicapées de faire encore les démarches pour pouvoir assister aux séances de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident
à la majorité – 13 voix
– 1 abstention : Camille BERTHELOT car a des doutes sur l'accessibilité et l'inclusivité,
le plan proposé pour aménager le rez-de-chaussée de la mairie et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, à prévoir des crédits si nécessaires et à faire la demande de subvention auprès de la Poste.

12- FINANCES : calendrier du budget

Rapporteur : Jean-Paul GUINEBRETIERE, Conseiller Délégué aux Finances

Il est rappelé que l'objectif est une approbation du budget au plus tard au Conseil Municipal du 08 mars 2027.
Le vote des subventions et des tarifs se fera en Conseil Municipal du 30 novembre 2026, et cela aura été étudié en commission des Finances au préalable.

La commission Finances se réunira :
- 04/11/2026 de 14h à 16h : pour travailler sur la section fonctionnement,
- 18/11/2026 de 14h à 16h : pour travailler sur la section investissement,
- 23/01/2027 de 09h à 12h : pour préparer la maquette budgétaire 2027.

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités :
- 26/11/2026 de 19h à 20h : pour présenter les propositions de tarifs et de subventions 2027,
- 25/01/2027 de 19h à 22h : pour partager la maquette budgétaire 2027.

L'approbation du rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCLLA sera présentée au Conseil Municipal du 04/01/2027 au plus tard.

13 –Information sur l'état d'une paroi rocheuse de Pont Barré

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Suite à un rapport transmis par la LPO sur Pont Barré, une visite sur site a eu lieu en présence des élus, de la LPO et du service technique. Il semblerait que la paroi rocheuse à un endroit se fissure. TPPL a aussi été contacté pour avoir leur avis, même si le site est situé en dehors du périmètre de la carrière. Il semblerait que les éléments rocheux soient moins dangereux qu'au premier abord. Une prochaine réunion est prévue, courant novembre, avec tous les partenaires, pour la suite à donner.

14 – Commémorations du 11 novembre

Rapporteur : Gilles BUDKEWITCH, Conseiller Municipal

Il est rappelé les horaires et lieux de commémoration :

09h00 : rassemblement devant la mairie, puis déplacement vers le cimetière,
09h15 : cérémonie aux monuments aux morts
A l'issue : verre de l'amitié offert par la municipalité en mairie de Beaulieu.
Puis poursuite de la cérémonie à l'église de Saint-Lambert-du-Lattay.

15 – Chantier Jeunes

Rapporteur : Agnès GESLIN, Adjointe à l'Education, Enfance, Jeunesse

Le chantier des vacances d'octobre a eu du succès, la chappe de ciment a été réalisée ainsi que la pose d'ardoises.
Les élus souhaitent remercier vivement les jeunes en espérant que le site ne sera pas vandalisé.

16 -Convention pour la récolte des semences et boutures d'arbres et d'arbustes

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Monsieur Grasset a été reçu par la Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts. Il propose une convention avec la mairie avec le label Végétal Local pour la collecte des graines d'arbres et/ou d'arbustes champêtres qui poussent sur les chemins ruraux et les voies communales.
Cette convention permet d'officialiser son travail. Il ramasse les graines, les tamise, les sèche puis les renvoie dans des pépinières pour être vendues selon les espèces locales. La convention est signée avec un cahier des charges à respecter tant par l'emprunteur, Monsieur Grasset, que le prêteur qui est la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident (à l'unanimité – 14 voix) la signature de la convention pour trois ans et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision.

17– Comptes-rendus des commissions communales

- **Commission Aménagement Développement :** présentation du tableau des DIA non préemptées.

- **Commission Education Enfance Jeunesse :** le projet éducatif est en cours de travail par la commission. Un échange sur la demande de pédibus par l'OGEC de St Louis est à retravailler avant de proposer une réunion aux parents des deux écoles.

18 – Questions diverses

- Liste des joies et hommages
- La liste des arrêtés réalisés depuis le dernier Conseil Municipal est présentée.
- Prochaine séance du Conseil Municipal à 20h : le 30 novembre à la place de décembre en raison d'une convocation des Maires par le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h50.